



CA Melun Val de Seine (Siren : 247700057)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Melun
Arrondissement	Melun
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/11/1972
Date d'effet	19/11/1972

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Louis VOGEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Melun
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77000 MELUN
Téléphone	
Fax	
Courriel	melun@camvs.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	132 247
-----------------------------	---------

Densité moyenne 857,08

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Boissettes (217700384)	406
77	Boissise-la-Bertrand (217700392)	1 161
77	Boissise-le-Roi (217700400)	3 816
77	Dammarie-les-Lys (217701523)	21 987
77	La Rochette (217703891)	3 510
77	Le Mée-sur-Seine (217702851)	20 955
77	Limoges-Fourches (217702521)	495
77	Lissy (217702539)	231
77	Livry-sur-Seine (217702554)	2 111
77	Maincy (217702695)	1 780
77	Melun (217702885)	40 348
77	Montereau-sur-le-Jard (217703065)	522
77	Pringy (217703784)	2 943
77	Rubelles (217703941)	2 374
77	Saint-Fargeau-Ponthierry (217704071)	14 334
77	Saint-Germain-Laxis (217704105)	761
77	Seine-Port (217704477)	1 930
77	Vaux-le-Pénil (217704873)	11 220
77	Villiers-en-Bière (217705185)	214
77	Voisenon (217705284)	1 149

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 44

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau (à compter du 1er janvier 2020).</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 (exercée à titre optionnel jusqu'au 1er janvier 2020, date à laquelle elle devient obligatoire).</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 (exercée à titre optionnel jusqu'au 1er janvier 2020, date à laquelle elle devient obligatoire).</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 (exercée à titre facultatif jusqu'au 1er janvier 2020, date à laquelle elle devient obligatoire).</i>
- Parcs naturels régionaux <i>Participation financière aux études, aménagements et entretien des espaces boisés régionaux.</i>
- Autres actions environnementales <i>Pour acter RS du SyAGE</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>-Élaboration, animation et coordination du contrat local de santé pour le territoire communautaire.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs d'organismes de prévention de la délinquance, programmes d'actions éducatives et de médiation <i>Conformément au contrat de ville signé le 30 juin 2015.</i>
Économie et développement de la ville
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire <i>touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et des affaires (le 2018) : -recueil, traitement, diffusion des données relatives à l'évolution de l'offre et de la demande commerciale et réalisation des outils d'observation des dynamiques territoriales à l'échelle intercommunale ; - participation ou organisation de débats, de groupes de travail et de réflexion sur les dynamiques et problématiques commerciales à l'échelle du territoire communautaire associant les communes et leurs élus et/ou les professionnels du commerce et leurs représentants (associations, consulaires, syndicats...).</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire <i>touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et des affaires (le 2018) : -recueil, traitement, diffusion des données relatives à l'évolution de l'offre et de la demande commerciale et réalisation des outils d'observation des dynamiques territoriales à l'échelle intercommunale ; - participation ou organisation de débats, de groupes de travail et de réflexion sur les dynamiques et problématiques commerciales à l'échelle du territoire communautaire associant les communes et leurs élus et/ou les professionnels du commerce et leurs représentants (associations, consulaires, syndicats...).</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>-Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires existants ou à venir dans le cadre d'une convention avec lesdits établissements -La CA pourra procéder, sur le territoire communautaire, à l'acquisition foncière et/ou bâtie, à la construction d'équipements universitaires et aux dépenses de fonctionnement desdits équipements -La promotion de l'enseignement supérieur sur le territoire de la CA.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>En matière de politique culturelle : -La diffusion de la culture artistique au sein des lycées de la CAMVS -La promotion de groupes musicaux issus des lycées -La promotion de jeunes artistes du territoire communautaire et de groupes émergents -La gestion et le développement d'un orchestre symphonique et de formations orchestrales et l'organisation de concerts avec cet orchestre symphonique -L'organisation d'un festival des musiques actuelles -Une communication culturelle avec les communes -La gestion de la billetterie informatisée en réseau -La gestion de séances de cinéma en plein air sur le territoire de la CA -La programmation d'un festival cinématographique ou audiovisuel en lien avec l'université -Organisation et fonctionnement de l'activité universitaire inter-âge de Melun et accompagnement des initiatives publiques ou privées s'y rattachant.</i>
- Activités sportives <i>En matière de politique sportive : -Le soutien financier, au titre de leurs déplacements sportifs, des équipes seniors féminines et masculines participant à un championnat de niveau national et appartenant à une association de la CA affiliée à une fédération unisport olympique -Le soutien financier aux sportifs individuels licenciés dans une association sportive de la</i>

CA inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau -Le soutien financier aux sportifs individuels licenciés dans une association sportive de la CA sélectionnés pour les Jeux Olympiques -Le soutien financier aux manifestations sportives communautaires ayant un rayonnement au niveau départemental, régional, national ou international, organisées par les associations sportives du territoire communautaire -L'organisation et la gestion de l'opération d'été « Sport Passion » -Le soutien financier aux associations appartenant à une fédération sportive agréée par le ministère compétent dont le projet est porté par au moins deux associations provenant de communes différentes situées sur le territoire de la CA et dont le groupement d'associations finance au moins 50% du projet.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières

Création de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code et des compétences propres du STIF (article L1241-1 du code des transports).

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

- Plans de déplacement urbains
La CA élabore et modifie le Plan Local de Déplacements Urbains au sens de l'article L.1214-31 du Code des Transports.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
Création et entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire et inscrites dans celui-ci.

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Voir l'intérêt communautaire de la compétence "Amélioration du parc immobilier bâti".

- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Infrastructures

- Pistes cyclables
Création et entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire et inscrites dans celui-ci.

Autres

- Gestion d'un centre de secours
Incendie et secours : contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- NTIC (Internet, câble...)
Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
91	SM aménagement et gestion du parc naturel régional du Gâtinais français (PNR) (259102564)	SM ouvert	368 359
77	SM de traitement des ordures ménagères et assimilées du centre Ouest seine et marnais (SMITOMCO) (257705277)	SM fermé	319 001
77	SM des 4 vallées de la Brie (200078046)	SM fermé	145 038
77	SM des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare aux Évées et de leurs affluents (200086676)	SM fermé	83 526
77	SM à la carte de valorisation du site classé du Val d'Ancoeur (257705954)	SM fermé	5 728
77	Seine-et-Marne Numérique (200036481)	SM ouvert	1 058 557
77	SMF enlèvement et traitement des ordures ménagères de la région de Tournan en Brie (257703546)	SM fermé	157 231
91	SI d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (200072908)	SM fermé	273 486
77	SMO pôle d'activités Villaroche (200006724)	SM ouvert	132 247
91	SM pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) (259100857)	SM fermé	634 195
91	SM pour la gestion de l'habitat voyageur (SYMGHAV) (259102242)	SM fermé	518 028

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)